

Ville de Nice

**Direction Générale
Adjointe Solidarité et
Cohésion sociale**

**Direction de la Cohésion
sociale, du Handicap et de
l'Égalité femmes-hommes**

**Service Accès aux droits,
Égalité et Lutte contre les
discriminations,**

**5 rue de l'Hôtel de Ville
06364 NICE CEDEX 4**

**Dispositifs de lutte contre le racisme
« UNIS CONTRE LE RACISME »**

Appel à projets

Cahier des charges

Date limite de remise des réponses : le jeudi 5 septembre 2024

Contexte

La ville de Nice est mobilisée depuis 2008 sur la problématique de lutte contre le racisme, notamment :

- Par le soutien annuellement reconduit aux acteurs associatifs intervenants sur ce champ,
- Par le Plan d'action pluriannuel pour l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la vie quotidienne 2022-2026 qui renforce les actions transverses du précédent plan d'action portant sur la sensibilisation et la prévention auprès du grand public.

Ce projet s'inscrit dans le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026) porté par des ministères pilotes, sous l'autorité du ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'égalité des chances, mis en œuvre par la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) en lien avec les collectivités territoriales.

La ville de Nice avec ce présent appel à projets souhaite renforcer son action contre le racisme.

PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS :

La ville de Nice lance un appel à projets appelé « Unis contre le racisme » qui s'adresse à des acteurs privés ou associatifs (loi 1901) capables de mettre en œuvre un projet innovant pour lutter contre le racisme, tant en matière de prévention que de prise en charge des actes racistes sur le territoire de la ville de Nice.

Ce projet s'inscrit dans les engagements de la ville de Nice et dans sa volonté d'être un acteur moteur pour que tous les dispositifs opportuns de la lutte contre le racisme soient mis en œuvre sur son territoire.

Les actions proposées pourront démarrer dès la notification aux lauréats de leur sélection. Les lauréats disposeront de l'année 2025 pour mettre en place leurs actions.

Les projets soumis devront avoir pour objectif premier d'être innovants et inédits, de sensibiliser le public à **la lutte contre le racisme** et de s'inscrire dans au moins 1 des objectifs suivants figurant dans l'Axe 2 du Plan Pluriannuel de lutte contre les discriminations de la ville de Nice :

Objectif 1 : INFORMER SUR LES MÉCANISMES DISCRIMINATOIRES

Objectif 3 : VALORISER ET SOUTENIR LE VIVRE-ENSEMBLE

Il est attendu à travers cet appel à projets que les candidats proposent des dispositifs nouveaux, non financés par ailleurs. L'objectif de cet appel à projets étant d'étendre les moyens d'action et de permettre aux experts du sujet d'être force de propositions.

Cet appel à projets et les financements qui en découleront viendront ainsi initier une dynamique nouvelle pour consolider la politique de la ville de Nice de lutte contre le racisme.

Le projet présenté peut nécessiter :

- Un soutien financier (dans la limite de 80% du montant subventionnable),
- Et/ ou un soutien matériel (mise à disposition de locaux par exemple, de moyens de communications...),
- Et/ou un soutien en matière d'expertise et de mise en réseau.

1. A qui s'adresse cet appel à projets ?

Cet appel à projets est ouvert à une structure ou groupement avec un porteur de projet clairement identifié présentant des compétences et une expertise en matière de lutte contre le racisme.

2. Thématique de l'appel à projets

La proposition attendue doit permettre de mettre en œuvre un dispositif nouveau, innovant, complétant les actions mises en œuvre par la ville de Nice et celles financées par le biais de subventions aux partenaires associatifs, dans la lutte contre le racisme.

La ville de Nice favorisera tout projet innovant et structuré autour de partenariats larges permettant l'implication de plusieurs acteurs associatifs, des établissements scolaires ou de l'université et qui permettra une action d'envergure permettant de construire un plan de prévention et de sensibilisation performant contre le racisme.

3. Conditions de participation et présentation des projets

Seules seront examinées les candidatures dont le dossier est complet : <http://subventions-aides.nicecotedazur.org>

Thématique : lutte contre les discriminations.

Tout dossier déposé après la **date limite du 5 septembre 2024 à minuit** sera considéré comme irrecevable et ne sera pas instruit par les services de la ville de Nice.

Le candidat devra proposer des actions qui s'inscrivent sur le territoire de la ville de Nice. Il doit présenter une situation financière saine et être à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Fiche d'identité du porteur (raison sociale, fiche INSEE...)
- Note d'intention (Motivation, description de la proposition et du projet/ dispositif, des activités développées, des besoins de manière la plus détaillée possible)
- Budget et plan de financement (incluant les charges, les investissements, les ressources humaines et les recettes attendues, notamment les subventions d'investissement et de fonctionnement attendues)

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

4. Conditions financières

La ville de Nice a souhaité allouer une enveloppe de 5 000 € pour cet appel à projets (répartis en 2 fois 2500 € pour les 2 porteurs de projets les plus innovants).

Le présent appel à projets donnera lieu, au terme de la consultation, à la conclusion d'une convention d'objectifs détaillant les conditions et attendus du soutien de la ville de Nice aux lauréats. Cette convention précisera notamment une prise d'effet à compter de la notification de l'attribution aux lauréats. Les lauréats disposeront de la fin de l'année 2024 et jusqu'au 31/12/2025 pour mettre en place leurs actions.

5. Calendrier et sélection des projets

L'appel à candidatures est ouvert du 6 août au 5 septembre 2024.

Un jury se réunira dans le mois suivant la date limite de dépôt des dossiers. Il sera composé d'élus et d'experts métiers des services supports afin de sélectionner les projets éligibles.

L'examen des dossiers reçus se fera sur la base du professionnalisme du candidat.

La ville de Nice se réserve le droit d'auditionner les candidats pour une présentation orale de leur projet.

Les critères de sélection seront appliqués sans pondération ni hiérarchisation. Il sera ainsi pris en compte :

- Pertinence du projet pour le racisme (alerte, prévention, prise en charge),
- Viabilité financière du projet,
- Caractère innovant du projet,
- Cohabitation et imbrication du projet avec les autres projets dispositifs existants et retenus dans le but d'une cohérence d'ensemble,
- Eventuelles créations d'emplois.

6. Renseignements complémentaires

Pour toute demande d'informations et renseignements complémentaires, les demandes devront être adressées par courriel à l'adresse : Service accès au droit, égalité et lutte contre les discriminations :

egalite@nicedazur.org

isabelle.girard@nicedazur.org